



Objet : Contrat Régional d'Équilibre des Territoires 2 : Programmation 2020-2022 Clause de revoyure

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 12 mai 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Excusé</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Excusé</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absente</i>

Vu

La délibération 2018.011 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras en date du 4 avril 2018 en lien avec le Contrat Régional d'Équilibre des Territoires (CRET) 2ème génération ;

La délibération 2019.038 du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras en date du 16 décembre 2019 actant la programmation 2020 2022 du CRET 2.

CONSIDERANT

Le tableau de la clause de revoyure du CRET 2 Grand Briançonnais, voté par l'Assemblée Régionale le 23 avril 2021 annexé à la présente délibération.

AR Prefecture

005-200052801-20210512-2021019-DE
 Reçu le 18/05/2021
 Publié le 18/05/2021

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°30 du : 12 mai 2021

Délibération n° : 2021.019

Page 2 sur 2

Objet : Contrat Régional d'Équilibre des Territoires 2 : Programmation 2020-2022 Clause de revoyure

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	10
Nombre de membres présents	10	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	6	Contre	1
		Abstention	3

LE CONSEIL SYNDICAL

Valide le tableau de la clause de revoyure du CRET 2 Grand Briançonnais ;
 Autorise le Président à signer tous documents, convention et actes en lien avec décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY

